

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/09/2017

Délibération n° D-2017-328

Conseil Régional - Versement de la subvention année scolaire
2015/2016 - Utilisation des équipements sportifs par les lycées
- Rectification de la délibération D-2016-302 du 19 septembre
2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Animation de la Cité

Conseil Régional - Versement de la subvention année scolaire 2015/2016 - Utilisation des équipements sportifs par les lycées - Rectification de la délibération D-2016-302 du 19 septembre 2016

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a délibéré le 19 septembre 2016 pour approuver les conventions à souscrire pour l'utilisation des équipements sportifs couverts de la Ville de Niort par les lycées niortais dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

Par courrier en date du 15 mai 2017, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine informe la Ville que la Commission Permanente du Conseil Régional a attribué une aide pour l'utilisation des salles de sports par les lycées Niortais. L'aide globale attribuée s'avère être inférieure à la somme des montants définis sur la base des calculs de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter les conventions avec la Région approuvées par délibération D-2016-302 du Conseil municipal du 19 septembre 2016 ;
- accepter le versement de la subvention de la Région d'un montant de 37 390,77 € ;
- approuver les états présentés par la Région ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION

Les locaux ci-dessous désignés et voies d'accès sont mis à disposition de :

- *l'établissement* : LYCEE de la VENISE VERTE (NIORT)

et sont fréquentés par :

- *nombre de classes* :

Les heures d'utilisation sont les suivantes :

Gymnases ou salles couvertes	Total annuel
- Salle des sports de la Venise Verte	- 966 heures

Equipements extérieurs	Total annuel

Le Proviseur,

Le Maire,

**Le Président du Conseil
Régional,**

ANNEXE

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION

Les locaux ci-dessous désignés et voies d'accès sont mis à disposition de :

- *l'établissement* : LYCEE THOMAS JEAN MAIN (NIORT)

et sont fréquentés par :

- *nombre de classes* :

Les heures d'utilisation sont les suivantes :

Gymnases ou salles couvertes	Total annuel
- Salle des sports de Sainte Pezenne (gymnase de)	- 40 heures

Equipements extérieurs	Total annuel

Le Proviseur,

Le Maire,

**Le Président du Conseil
Régional,**

ANNEXE

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION

Les locaux ci-dessous désignés et voies d'accès sont mis à disposition de :

- *l'établissement* : LYCEE PAUL GUERIN (NIORT)

et sont fréquentés par :

- *nombre de classes* :

Les heures d'utilisation sont les suivantes :

Gymnases ou salles couvertes	Total annuel
- Salle des sports du Pissardant (gymnase du)	- 657 heures

Equipements extérieurs	Total annuel

Le Proviseur,

Le Maire,

**Le Président du Conseil
Régional,**

ANNEXE

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION

Les locaux ci-dessous désignés et voies d'accès sont mis à disposition de :

- *l'établissement* : LYCEE JEAN MACE (NIORT)

et sont fréquentés par :

- *nombre de classes* :

Les heures d'utilisation sont les suivantes :

Gymnases ou salles couvertes	Total annuel
- Salle des sports Henri Barbusse (gymnase)	- 1 099 heures

Equipements extérieurs	Total annuel

Le Proviseur,

Le Maire,

**Le Président du Conseil
Régional,**

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION

Les locaux ci-dessous désignés et voies d'accès sont mis à disposition de :

- *l'établissement* : LYCEE GASTON CHAISSAC (NIORT)

et sont fréquentés par :

- *nombre de classes* :

Les heures d'utilisation sont les suivantes :

Gymnases ou salles couvertes	Total annuel
- Salle des sports de Sainte Pezenne (gymnase de)	- 124 heures

Equipements extérieurs	Total annuel

Le Proviseur,

Le Maire,

**Le Président du Conseil
Régional,**

ANNEXE

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION

Les locaux ci-dessous désignés et voies d'accès sont mis à disposition de :

- *l'établissement* : LYCEE GASTON BARRE (NIORT)

et sont fréquentés par :

- *nombre de classes* :

Les heures d'utilisation sont les suivantes :

Gymnases ou salles couvertes	Total annuel
- Salle des sports du Pissardant (gymnase du)	- 326 heures

Equipements extérieurs	Total annuel

Le Proviseur,

Le Maire,

**Le Président du Conseil
Régional,**